

Formation Initiale d'Arbitre

Du 25 au 27 Mars 2022 – C.T.B. Henri Guérin (22)

• **RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT :**



NOM : Prénom :

CLUB :

Licencié(e) ? OUI NON Numéro de licence FFF :

Né le :/...../..... à :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail (obligatoire) :

Représenterez-vous un club après votre examen ? OUI NON

Si oui, lequel ? District d'appartenance du club ?

Adresse mail officielle du club :

• **AUTORISATIONS :**

Pour une personne majeure :

Je soussigné(e), Mme, Mr.....autorise/n'autorise pas (*raier la mention inutile*) la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage. Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos...) et ce sans durée limitée dans le temps. Par ailleurs, j'autorise/n'autorise pas (*raier la mention inutile*) aussi l'IR2F Bretagne à communiquer les données personnelles de Mme, Mr..... aux autres candidats de la formation dans le cadre du covoiturage.

Pour un stagiaire mineur :

Je soussigné(e) autorise à suivre une formation d'arbitre organisée par la Ligue ou le District. De plus, j'autorise / je n'autorise pas (*raier la mention inutile*) la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparait mon enfant, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitre à des fins de promotion de l'arbitrage. Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos, ...) et ce sans durée limitée dans le temps. Par ailleurs, j'autorise/n'autorise pas (*raier la mention inutile*) aussi l'IR2F Bretagne à communiquer les données personnelles de mon enfant..... aux autres candidats de la formation dans le cadre du covoiturage.

Signature du responsable légal :

• **COÛT DE LA FORMATION :**

- Frais pédagogiques : **chèque de 65 € à l'ordre de l'IR2F Bretagne**
(Dédution effectuée d'un bon de formation arbitre de 25€ - utilisable seulement par les licenciés FFF)
- Frais d'hébergement / restauration :
 - Pension complète : **chèque de 133,28 € à l'ordre du C.T.B Henri Guérin**
 - **ou** Demi-pension : **chèque de 45,11 € à l'ordre du C.T.B. Henri Guérin**

Les 2 chèques sont à transmettre obligatoirement avec cette fiche d'inscription avant le vendredi 04 mars 2022.



- **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Etre âgé(e) de **+ de 13 ans** au 1^{er} janvier 2022 ;
- Retourner **avant le vendredi 11 mars 2022** ce formulaire dûment complété, accompagné :
 - d'une photocopie recto / verso de votre pièce d'identité ;
 - de la preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
 - o La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF » **ou** la preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs + certificat médical si licence Dirigeant.
 - OU**
 - o Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football + Attestation de responsabilité civile
- **des règlements demandés (2 chèques) ;**
- d'une lettre d'accord du club d'appartenance.

A l'attention des candidats : Merci de bien vouloir transmettre votre RIB svp.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

Organisation de la formation (24h de formation) :

Vendredi : de 9h30 à 13h et de 14h à 19h ;
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h15 ;
Dimanche : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h30.

Profil du candidat :

- Les candidats couvriront leur club au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022 s'ils sont nés avant le 01/01/2007 mais ne permettent pas d'effacer une éventuelle infraction constatée au 1^{er} Juin 2021 ;
- Les candidats doivent obligatoirement opter pour un club le jour de l'examen ou se présenter comme arbitre indépendant et dans ce cas devront conserver ce statut d'indépendant pendant 2 années ;
- Les arbitres désirant continuer à jouer sont soumis aux règles du statut de l'arbitrage (Règlements LBF - Annexe 3 - Article 6). Ils pourront conserver ce statut d'arbitre joueur pendant une durée maximale de 2 saisons (comprenant celle où il passe l'examen). Ils devront arbitrer le minimum de rencontres prévues par le statut de l'arbitrage.

- **RENSEIGNEMENTS**

Contactez Tiphaine au 02.99.35.44.62 ou à tscache@footbretagne.fff.fr

Dossier à retourner complet à :
IR2F Ligue de Bretagne de Football
29, rue de la Marebaudière
CS 96838 Commune de Montgermont
35768 ST GREGOIRE Cedex

Date :

Signature :

